



**Dossier d'inscription - Séjour Été 2024 – Du 12 au 25 août 2024**

*Adolescents de 13 à 15 ans (dans l'année en cours)*

**RESPONSABLES LEGAUX**

<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur Nom : ..... Prénom : ..... Date et lieu de naissance : ..... Profession : ..... Employeur : ..... N° CAF : ..... Adresse : ..... ..... Téléphone portable : ..... Téléphone domicile : ..... Mail de contact : .....	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur Nom : ..... Prénom : ..... Date et lieu de naissance : ..... Profession : ..... Employeur : ..... N° CAF : ..... Adresse : ..... ..... Téléphone portable : ..... Téléphone domicile : ..... Mail de contact : .....
Situation familiale : <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Pacsé(e)	

**ADOLESCENT A INSCRIRE**

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F Date de naissance : ..... Lieu de naissance : ..... Classe actuelle : ..... Ecole : ..... <b>Votre adolescent est-il déjà parti lors d'un séjour été organisé par la mairie ? (CONDITION vérifiée)</b> <input type="checkbox"/> OUI : année ..... <input type="checkbox"/> NON
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Un dossier complet à remettre avant le mardi 22 mai 2024 au service jeunesse :**

- Fiche d'inscription ;
- Renseignements santé + copie carnet de santé (vaccinations) ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

**A donner avant le 16 juin 2024 :**

- Attestation Complémentaire Santé Solidaire si bénéficiaire ;
- Attestation Aide aux Temps Libres si bénéficiaire ;
- Photocopie de la carte d'identité ;
- Test préalable aux activités nautiques (document joint).

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS A VOTRE ADOLESCENT

### PERSONNE A CONTACTER LORS DU SEJOUR EN CAS DE PROBLEME

Nom & Prénom :

Téléphone d'urgence sur lequel vous êtes **absolument joignable** :

### La liaison médicale

**VACCINATIONS** : Joindre une copie du carnet de santé

L'enfant est-il à jour de ses vaccins ?  Oui  Non

Votre enfant suivra-t-il un traitement médical durant le séjour  Oui  Non

Si oui, lequel ? .....

Joindre au départ obligatoirement une ordonnance récente et les médicaments (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice) Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

Votre enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

ANGINES :  OUI  NON ; RHUMATISMES :  OUI  NON ; SCARLATINE :  OUI  NON

OTITES :  OUI  NON ; COQUELUCHE :  OUI  NON ; ROUGEOLE :  OUI  NON

OREILLONS :  OUI  NON ; VARICELLE :  OUI  NON ; RUBEOLE :  OUI  NON

Votre enfant est-il sujet à l'asthme ?  Oui  Non (Si oui, merci de fournir l'ordonnance du médecin)

Le jeune mange-t-il de la viande ?  Oui  Non

Le jeune suit un régime alimentaire particulier ?  Oui  Non

Si oui, lequel ? .....

L'enfant est-il allergique ? **ALIMENTS**  Oui  Non **MEDICAMENTS**  Oui  Non **AUTRES**  Oui

Non

Précisez les causes de l'allergie et la conduite à tenir :

.....  
.....

Indiquez-ci après les difficultés de santé ou de comportement (maladie, handicap, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation,) ou tout autre problème important en précisant les dates et les précautions à prendre ainsi que les recommandations utiles (lunettes...) d'ordre médical ou général (énurésie...)

.....  
.....

Je soussigné(e), ..... responsable légal(e) du jeune ..... déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'intervenant à prendre, le cas échéant, toutes les mesures utiles en vue d'assurer les premiers soins et de procéder éventuellement au transport de mon enfant.

**J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités et sorties organisées par la commune.**

J'accepte que mon enfant soit filmé ou photographié, que les images soient diffusées sans contrepartie financière pour diffusion via Facebook, dans la presse, gazette municipale, ou pour la création d'un support souvenir.

Je n'accepte pas que mon enfant soit photographié, filmé dans le cadre des activités.

### **Important :**

Pour la composition des chambres, mon adolescent souhaite être avec .....

Fait à MARCK, le

Signature des parents

## Séjour été : Direction La Rochelle – Du 12 au 25 août 2024

Un séjour riche en activités : journée sur l'île d'Aix et approche de Fort Boyard, « O gliss Park », plage bouée tractée, journée au parc aventure, visite de la Rochelle et du vieux port, visite de l'aquarium, journée du Puy du Fou, VTT...

### ➤ **ENCADREMENT**

Les enfants seront encadrés par un directeur (Florian BARNE) et 6 animateurs diplômés.

### ➤ **LE TRANSPORT** - Horaires sous réserve de modifications

Il est prévu en autocar en voyage de nuit, prévoir un petit coussin.

Départ de Marck :

**Lundi 12 août** ; Rassemblement au complexe des Dryades à 21h15 – Départ : 21h45

*Merci de ne pas stationner sur l'emplacement réservé au bus.*

(Prévoir quelques sachets plastiques si l'ado est malade, pas de boissons sucrées)

Retour à Marck :

**Dimanche 25 août** vers 8h face au complexe des Dryades.

### ➤ **TEST D'AISANCE AQUATIQUE**

*A prévoir, test d'aisance aquatique à effectuer au plus vite à Icéo ou autre complexe.*

*(Appelez la piscine avant de vous y rendre avec la pièce d'identité)*

**Attestation de réussite au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques en centre de vacances.**

Celle-ci est délivrée soit par une personne titulaire du titre de maître-nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA), soit par une personne titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée. Ce document doit attester de l'aptitude du mineur à certaines évolutions dans l'eau. Ce test peut être réalisé en piscine, avec ou sans brassière de sécurité selon les activités.

### ➤ **LES BAGAGES & ARGENT DE POCHE**

Les bagages (valises ou sacs), un par ado, seront solidement fermés.

Une étiquette mentionnant **le nom et le prénom de l'adolescent**, sera apposée de façon visible sur le bagage.

L'argent de poche (il est inutile de lui en donner trop, à titre d'info **50 €** sont suffisants) sera géré par les adolescents **eux-mêmes**.

### ➤ **SANTÉ**

Les enfants qui ont un **traitement médical** à prendre au cours du séjour devront faire l'objet d'une attention particulière.

En effet, il est interdit au personnel d'encadrement de donner un médicament sans ordonnance.

Il est donc demandé aux parents concernés de **fournir l'ordonnance médicale** avec les médicaments à administrer (à mettre dans un sac plastique avec une étiquette portant son nom et prénom).

Au cours du séjour, si une consultation médicale a lieu, il est rappelé que nous présenterons la carte européenne d'assurance maladie afin de régler le médecin, la pharmacie...

## ➤ COMMUNICATION

- Le courrier devra être adressé à l'adresse suivante :

Le Petit Brouage  
Groupe ADAV – Ville de Marck  
« Nom et prénom du jeune »  
19 rue du Prado  
17 000 LA ROCHELLE

Pensez que votre adolescent sera très content de recevoir une lettre ou une carte de votre part, n'hésitez pas à lui écrire.

Un blog du prestataire sera consacré à ce séjour à l'adresse : [www.adav-vacances.com](http://www.adav-vacances.com) (rubrique blog) – Consultable 1 semaine avant le départ – *Code d'accès personnel donné via le courrier de départ.*

Une ou deux parutions seront faites sur le Facebook de la ville.

En cas de problème, vous serez informés dans les plus brefs délais via le blog, idem pour l'heure du retour.

**Jeunes de 13 à 15 ans :** Le directeur dispose d'une ligne téléphonique, nous déconseillons aux jeunes d'emporter leur portable qui est sous la responsabilité du jeune. **Notre prestataire ADAV se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol, et en cas de dépassement de forfait.** Si le jeune vient avec son portable, des horaires seront définis afin de permettre aux jeunes de téléphoner en dehors des activités et de la vie quotidienne. En cas de non-respect des consignes ou à titre préventif sur certains séjours, les portables pourront être récupérés par l'équipe, centralisés dans le bureau du directeur et remis aux jeunes aux moments consacrés à la communication avec les familles.

## ➤ TARIFS

- ✓ 345 € pour le 1<sup>er</sup> enfant ;
- ✓ 335 € le 2<sup>e</sup> enfant et suivant ;
- ✓ Possibilité de déduire l'Aide aux Temps Libres de la Caisse d'Allocations Familiales.

*Notons l'implication de la Caisse d'Allocations Familiales pour la participation financière aux cotés de la municipalité.*

### Renseignements :

Service éducation jeunesse - Vincent BRIEZ - 03.21.46.22.22 - @ : [vincent.briez@ville-marck.fr](mailto:vincent.briez@ville-marck.fr)

**Retrait des dossiers d'inscription dès le jour de la réunion d'informations du **mercredi 15 mai – 18h au foyer de l'âge d'or** ou après en Mairie jusqu'au **mardi 22 mai 2024**.**

**Retour des dossiers complets **avant le mardi 22 mai 2024 à 17h** au Service Education Jeunesse.**  
**Tirage au sort si plus de 48 dossiers.**

**La priorité est donnée aux jeunes n'ayant jamais participé à un séjour été.**

**Tout dossier rendu ne vaut pas acceptation.**

*Un courrier de départ vous sera envoyé un mois avant le départ.*

NOM et Prénom

AGE

EFFETS A EMPORTER		QUANTITE				E Observations PERTES
		A minimum Conseillé	B Fournie par les parents	C Relevée à l'arrivée	D Relevée au départ	
LINGE DE CORPS	Tee-shirts	7				
	Slips, culottes	7				
	Chemises, chemisettes, polos	3				
	Soquettes, chaussettes (paires)	7				
POUR LA NUIT au centre	Pyjamas ou chemises de nuits	1 ou 2				
	pantoufles	1				
	alèse si nécessaire	1				
VETEMENTS DE JOUR	Shorts, Bermudas	2				
	Jupes, robes, pantalon, jean's	3				
	Survêtement	1				
	Pull-over en laine / polaire	1				
POUR LA PLUIE	K-Way, coupe-vent, anorak	1				
CHAUSSURES	Chaussures confortable (randonnée, marche)	1				
	Baskets ou tennis	1				
	Chaussures aérées types sandalettes, tongs	1				
POUR LA TOILETTE	Serviettes de toilette et gants	2 + 2				
	Nécessaire de toilette	1				
BAIGNADE	maillot de bain	1 + 1				
	serviette de bain et/ou paréo	1				
Divers	Serviettes jetables	1/repas				
	serviettes tissus	1/semaine				
	Mouchoirs jetables	2 à 3 paquets				
	Casquette /chapeau + lunettes de soleil	1 + 1				
	gourde + petit sac isotherme (picnic)	1+1				
	lampe de poche	1				
	sac pour le linge sale (taie d'oreiller)	1				
	crème solaire et après solaire	1 + 1				
	répulsif moustiques + crème apaisante	1 + 1				
Vêtements portés lors du voyage : à compléter						
Formalités :	fiche d'inscription signée	1				
	copie du text <b>D'AISSANCE AQUATIQUE INDISPENSABLE pour les activités nautiques.</b>	1				
Entretien du linge <b>sac à dos</b>	Petit linge à la main lessive possible avec les jeunes	Ne pas prévoir de lessive				
	pouvant contenir le nécessaire pour une sortie à la journée					

## COMMENT UTILISER CETTE FICHE

Cette fiche permet de dresser l'inventaire du trousseau. Tous les articles énumérés sont conseillés. A la maison, au moment de faire la valise, les parents notent le nombre de pièces de chaque sorte dans la colonne B. Il est important que l'enfant soit présent lors de cette opération, il apprendra ainsi à mieux connaître ses affaires et à les désigner par leur nom. Les vêtements portés par l'enfant au moment du départ seront, bien entendu, compris dans cet inventaire. A l'arrivée, le contenu du trousseau sera vérifié par l'animateur, avec l'enfant, et reporté dans la colonne C. La même opération sera faite avant le départ du centre (colonne D). Les observations éventuelles seront notées dans la colonne E.

## IMPORTANT

Toutes les pièces du trousseau devront obligatoirement être marquées au nom de l'enfant. Ni le centre de vacances, ni l'association n'est responsable, en cas de perte, ou vol du linge non marqué.

